

## **GROUPE VRANKEN-POMMERY MONOPOLE**

Créé en 1976, le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a construit son développement en affirmant en permanence sa volonté d'être une entreprise citoyenne. Il le montre au quotidien, en participant aux travaux initiés en 2003 par le Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan, au travers du Pacte Mondial des Nations Unies dans lequel le Président Paul-François Vranken s'est engagé, oeuvrant pour le soutien et la promotion des 10 principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail et à l'environnement.

### **Exemple de bonne pratique :**

#### **Respect de l'environnement illustration du principe n° 8**

***La maîtrise de la quantité et de la qualité de nos rejets dans le milieu naturel, fait partie de notre démarche volontaire et citoyenne.***

#### **REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'EAU**

Sur la base d'une sensibilisation de nos équipes, les efforts entrepris permettent une forte réduction de l'eau consommée sur le site de vinification grâce à l'adoption de dispositifs simples, par exemple :

- Utilisation de pistolets à arrêt automatique au bout des tuyaux d'arrosage ;
- Pose de compteurs d'eau par atelier pour connaître avec précision leur consommation d'eau et ainsi prévenir les fuites ;
- Mise en place, du rinçage automatisé et séquencé des cuves ;
- Mise en œuvre, en cuverie, de la gazéification des eaux de rinçage au CO2 pour neutraliser les effluents après détartrage.

#### **AMELIORER LA QUALITE DES EFFLUENTS REJETES**

L'amélioration de la qualité des effluents rejetés est une des démarches actives de POMMERY pour protéger l'environnement.

- Sur le site de vinification, une station de contrôle des effluents mesure en continu le débit et l'acidité des eaux rejetées, et permet le prélèvement automatique d'échantillons. La qualité des échantillons (teneur en matières organiques, matières en suspension,...) est analysée périodiquement par un laboratoire agréé.

- Sur le site de Reims, POMMERY dispose d'une unité de prétraitement des eaux usées industrielles, avec stockage tampon, aération des eaux et neutralisation du pH dans l'objectif de rejeter dans le réseau communal des eaux usées neutres et à moindre teneur en matière organique.  
Cette unité a été conçue et installée afin de respecter l'environnement naturel ainsi que la beauté du Site et de ses bâtiments qui datent de plus de 130 ans. Elle a été totalement intégrée dans le paysage créé par Madame POMMERY. Des contrôles journaliers durant les périodes fortes d'activité (vendanges) et hebdomadaires lorsque l'activité est normale sont faits et transmis à l'administration qui peut ainsi contrôler la qualité de nos effluents. Ceci a permis à POMMERY de signer avec la communauté de commune une convention de rejets adaptée.
- POMMERY a innové en mettant un terme à l'un des risques de pollution les plus courants en Champagne au moment des vendanges : le rejet massif des eaux de nettoyage des pressoirs (ou effluents de pressurage).  
Pour éviter ce rejet dans les réseaux communaux, un dispositif a été mis en place afin de récupérer puis transférer les effluents vers un « bassin de traitement et d'aération », qui permet de réduire de plus de 95% la pollution émise.  
La technique d'épuration par stockage aéré consiste à injecter dans le bassin une quantité déterminée d'air, qui oxygène et brasse les effluents. Cet air favorise le développement rapide de micro-organismes qui dégradent, par fermentation, la matière organique.  
Dès que les niveaux d'épuration sont atteints, les eaux peuvent être rejetées dans le milieu naturel. Les boues du fond de bassin sont récupérées puis mélangées à des écorces de résineux pour former un amendement fertile qui sera épandu dans les vignes.
- Le site de Tours sur Marne a finalisé la construction de sa propre station d'épuration. Cette station ultra moderne, et totalement autonome, est faite en respectant l'ensemble des exigences applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).  
La construction de cette station d'épuration répond aux objectifs suivants :
  - amélioration de la qualité des effluents rejetés, par un traitement approprié,
  - prévention des pollutions accidentelles,
  - surveillance des rejets,
  - maîtrise de la consommation d'eau.

## **TRI DES DECHETS DE PRODUCTION**

- L'amélioration des rejets passe aussi par le tri des déchets de production, leur recyclage ou retraitement par des sociétés agréées en fonction du type de déchet. Ce sont aujourd'hui plus de 93 % des déchets du Groupe qui se trouvent valorisés.